

FORMATION DE TUTEURS

DE VOLONTAIRES EN ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

Formation gratuite organisée et animée par
Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement

SAVOIR TROUVER, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

LE SERVICE CIVIQUE

UN STATUT ENCORE NEUF : DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

L'engagement de Service Civique permet de mobiliser des jeunes au service de missions d'intérêt général. Pour les tuteurs qui accueillent et accompagnent ces jeunes, il est nécessaire de bien comprendre le cadre particulier qui régit ce nouveau dispositif.

Cet engagement n'est pas un dispositif d'emploi aidé ou un stage remodelé, le jeune volontaire n'est pas soumis à un lien de subordination.

Les missions confiées ne peuvent remplacer les actions des salariés, stagiaires, bénévoles mais en être complémentaires et répondre à des critères précis : relever de l'intérêt général, ne pas être des tâches administratives ou logistiques indispensables au fonctionnement de la structure ou relevant d'une profession réglementée.

Ce dispositif se veut accessible à tous les jeunes, quel que soit leur niveau d'études ou de qualification. Cette mixité sociale, voulue par le législateur, sera l'occasion d'une expérience de la diversité, pour plus de respect, de civisme et de solidarité.

Cet enjeu demande d'adapter missions et accompagnement.

Enfin, le Service Civique doit s'inscrire comme une étape forte dans le parcours personnel des jeunes volontaires, notamment en termes d'engagement et de citoyenneté.

La réussite qualitative du Service Civique repose donc sur la bonne connaissance de l'esprit et de la particularité de ce statut.

LE TUTORAT

UNE OBLIGATION ET UN ENJEU IMPORTANT

Le tuteur est la fonction pilier du Service Civique.

Pour mener au mieux sa mission, et garantir le bon fonctionnement du Service Civique, il est important qu'il soit secondé, et qu'il connaisse les outils à sa disposition.

C'est pourquoi cette formation est proposée à tous les tuteurs, quelle que soit leur pratique.

EXTRAIT DE LA LOI N° 2010-241 DU 10 MARS 2010 « Art. L. 120-14. [...] »

La personne morale agréée assure à la personne volontaire, notamment à travers la désignation d'un tuteur, une phase de préparation aux missions qui lui sont confiées, au cours de laquelle est précisé le caractère civique de celles-ci, ainsi qu'un accompagnement dans la réalisation de ses missions. [...] La personne morale agréée assure en outre à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation civique et citoyenne et un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir. [...]»

« Le tuteur, un rôle fondamental
pour le respect de l'esprit du Service Civique,
et la réussite tant de la mission
que de l'expérience vécue par le jeune »

DES RÉPONSES CONCRÈTES ET ADAPTÉES

2 MODULES DE FORMATION, SELON L'EXPÉRIENCE DU TUTEUR

POUR LES NOUVEAUX TUTEURS

LES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE ET LE RÔLE DU TUTEUR

Module destiné aux nouveaux tuteurs amenés à accompagner des volontaires au sein d'organismes agréés Service Civique.

- Mieux connaître les principes fondamentaux du Service Civique, le cadre juridique et administratif
- Bien identifier les spécificités de ce statut par rapport aux autres membres de la structure (salariés, bénévoles, stagiaires, ...)
- Mieux connaître le rôle et les obligations d'un tuteur
- Savoir accompagner un (ou plusieurs) volontaire(s) tout au long de leur(s) mission(s)
- Disposer d'outils et ressources pour assurer au mieux cet accompagnement

POUR LES TUTEURS "EXPÉRIMENTÉS"

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ET DE PRATIQUES DE TUTORAT

Module destiné aux tuteurs ayant déjà été amenés à occuper cette fonction et/ou ayant déjà participé à une session de formation de tuteur.

- Partager avec d'autres tuteurs autour de situations vécues
- Identifier des bonnes pratiques, préciser des solutions / options d'accompagnement
- Construire et manipuler des outils spécifiques
- Approfondir une thématique (exemple : le choix du/des volontaire(s), l'accompagnement au projet personnel, l'accessibilité des missions...)

LES DEUX MODULES SE DÉROULENT EN PARALLÈLE
SUR UNE JOURNÉE DE FORMATION DE 9H À 18H,
SELON UNE MÉTHODE DE FORMATION INTERACTIVE

(mises en situation, études de cas, débats, échanges, conseils pratiques)

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Toute personne désignée comme tuteur d'un ou plusieurs volontaires en Service Civique, quel que soit l'organisme d'accueil. Salariés, bénévoles ou agents d'associations, de collectivités, ou d'autres organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Gratuit pour tous les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique.

INSCRIPTION PRÉALABLE NÉCESSAIRE

COMMENT S'INSCRIRE

Retrouvez les dates, les contacts et lieux des formations proposées sur www.tuteur-service-civique.fr



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

www.laligue.org

UNIS-CITÉ

www.uniscite.fr

Unis-Cité, association pionnière du service civique, et La Ligue de l'Enseignement, confédération de 30000 associations d'éducation populaire, sont les premiers organismes d'accueil de volontaires depuis la création du Service Civique en mars 2010. Elles accueillent plus de 3500 volontaires par an sur l'ensemble du territoire, dans des missions collectives et individuelles, sur l'ensemble des champs d'action du dispositif: solidarité, éducation, culture, loisirs, environnement, etc.